



**COMMUNE DE REMUZAT**

**DEL- 02-05082022**

## Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 5 août à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 10/08/2022  
Reçu en préfecture le 10/08/2022  
Affiché le  
ID : 026-212602643-20220805-DEL\_02\_05082022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 29/07/2022
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance :  Thierry SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	10	1		

**OBJET : participation au chiffre d'affaires pour les agents chargés du camping municipal**

Le maire rappelle que la rémunération des agents chargés du camping municipal peut être augmentée d'un pourcentage d'intéressement sur le chiffre d'affaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**FIXE à 12 000€** le montant au-delà duquel s'appliquera la participation au chiffre d'affaires (10%) Répartition 33.33% à chaque régisseur : Madame Céline RODET, Madame Ghislaine MASSON et Monsieur Stéphane D'AMBROSIO.

Fait à Remuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Olivier SALIN

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE

**Résultat du vote**  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

